



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

5 SP

CLT-13/5.SP/CONF.202/INF.4
Paris, 29 novembre 2013
Original: français

**DEUXIÈME PROTOCOLE RELATIF À LA CONVENTION DE LA HAYE DE 1954
POUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS
EN CAS DE CONFLIT ARMÉ**

CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES

Siège de l'UNESCO, Paris
16 (après-midi) – 17 décembre 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire :
Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie d'encouragement des
ratifications du Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954
pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

1. La quatrième Réunion des Parties au Deuxième Protocole (Siège de l'UNESCO, 12 décembre 2011) a pris note du document du Secrétariat concernant la « Stratégie d'encouragement des ratifications du Deuxième Protocole relatif à la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé » (CLT-11/CONF.210/INF.1)¹ et a invité « la Directrice générale à promouvoir la ratification du Deuxième Protocole par les Hautes Parties contractantes, notamment en vue d'une représentation géographique plus équilibrée »², ainsi « [qu'] à faire rapport sur la mise en œuvre de cette stratégie à la cinquième réunion des Parties ».
2. La Réunion des Parties a également encouragé les Hautes Parties contractantes à la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (la « Convention de la Haye ») qui n'étaient pas parties au Deuxième Protocole à le devenir. A cet égard, la Réunion des Parties a invité « toutes les Parties à réitérer ces encouragements au cours de contacts bilatéraux lorsque cela est approprié »³.
3. En effet, sur la base du groupement des États membres pour les élections au Conseil exécutif, les 66 États parties au Deuxième Protocole se répartissent comme suit : 12 États sur les 27 du Groupe I (soit 44,5 % du Groupe I) ; 19 États sur les 25 du Groupe II (soit 76 % du Groupe II) ; 17 États sur les 33 du Groupe III (soit 51,5 % du Groupe III) ; 4 États sur les 44 du Groupe IV (soit seulement 9 % du Groupe IV) ; 6 États sur les 47 du Groupe V(a) (soit seulement 12,8 % du Groupe V(a)) ; et 8 États sur les 19 du Groupe V(b) (soit 42 % du Groupe V(b)).
4. L'annexe du présent document comprend un tableau comparant l'état de ratification du Deuxième Protocole, de la Convention de 1954 et de son Premier Protocole de 1954 selon le groupement des États membres pour les élections au Conseil exécutif de l'UNESCO.
5. Le tableau figurant en annexe met en évidence les disparités en ce qui concerne la représentation géographique des États devenus parties à ces instruments, en particulier au Deuxième Protocole. Si un grand nombre d'États de l'ensemble des groupes I, II, III et, dans une moindre mesure, du Groupe V(b), ont ratifié ces trois instruments, la grande majorité des États des groupes IV et V(a) ne l'ont pas fait. D'après les données reproduites dans le tableau, l'Asie et Pacifique ainsi que l'Afrique sont largement sous-représentés en termes de ratification.
6. Néanmoins, si la répartition géographique des États parties au Deuxième Protocole demeure insuffisante comme l'évoquait déjà le document CLT-11/CONF.210/INF.1, il convient de noter que, depuis la précédente Réunion des Parties, six États membres de l'UNESCO (Bénin, Cambodge, Mali, Nouvelle-Zélande, Palestine et Pologne) sont devenus parties, ou le deviendront prochainement⁴, au Deuxième Protocole. À cet égard, on doit souligner que cinq de ces États membres – Bénin, Cambodge, Mali, Nouvelle-Zélande et Palestine – appartiennent à des groupements d'États membres affichant un taux de ratification inférieure à 50 %.
7. Eu égard à ce constat, le 2 mai 2013, la Directrice générale a adressé une lettre à l'ensemble des Délégués permanents et observateurs auprès de l'UNESCO aux termes de laquelle elle encourage « les pays qui ne seraient pas encore parties à la Convention de la

¹ <http://www.unesco.org/new/en/culture/themes/armed-conflict-and-heritage/meetings-and-conferences/> (consulté le 23 octobre 2013)

² Résolution de la quatrième réunion des Parties au Deuxième Protocole relatif à la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, Paris, 12 décembre 2011, disponible sur <http://www.unesco.org/new/en/culture/themes/armed-conflict-and-heritage/meetings-and-conferences/> (consulté le 23 octobre 2013)

³ *Ibid.*

⁴ Le Cambodge et la Nouvelle-Zélande ont respectivement déposé leur instrument de ratification et d'adhésion les 17 septembre 2013 et 23 octobre 2013. En application de son article 43.2, le Deuxième Protocole entrera en vigueur à leur égard *de jure*, respectivement, les 17 décembre 2013 et 23 janvier 2014. A partir de ces dates, le Cambodge et la Nouvelle-Zélande accèderont au statut d'Etat partie au Deuxième Protocole.

Haye et à ses deux Protocoles à entreprendre les actions nécessaires en vue de la ratification de ces importants instruments juridiques et de leur prise en compte dans leur législation nationale ».

8. Afin de promouvoir la ratification du Deuxième Protocole, le Président du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ainsi que le Secrétariat ont multiplié les contacts bilatéraux avec les Hautes Parties Contractantes qui n'étaient pas encore devenues parties au Deuxième Protocole. Par le biais de ces contacts, le Président ainsi que le Secrétariat ont essentiellement mis en valeur le Deuxième Protocole, en expliquant les grandes lignes de cet instrument ainsi que les enjeux pratiques découlant de sa ratification. Dans le même ordre d'idées, le Président ainsi que le Secrétariat ne manque pas de promouvoir la ratification du Deuxième Protocole à l'occasion des différents séminaires de formation et colloques auxquels ils participent.
9. Le Président et le Secrétariat ont également rencontré les représentants du CICR, afin que ces derniers encouragent la ratification du Deuxième Protocole à l'occasion des activités qu'ils mènent.
10. En vue d'atteindre une représentation géographique plus équilibrée des États parties au Deuxième Protocole et d'œuvrer pour la visibilité de cet instrument, le Secrétariat continuera à cibler son action sur les États membres sous-représentés en termes de ratification. Plus particulièrement, le Secrétariat encouragera les Parties au Deuxième Protocole à profiter, le cas échéant, dans leurs rapports bilatéraux pour promouvoir la ratification du Deuxième Protocole. Une telle démarche pourrait, notamment, être envisagée par le biais des organisations internationales intergouvernementales régionales et sous-régionales. Par ailleurs, il y a également lieu de souligner, dans le cadre de la promotion de la ratification du Deuxième Protocole, le potentiel des commissions nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire, ainsi que celui des comités consultatifs nationaux constitués en application de la Résolution II (adoptée par la Conférence diplomatique de la Haye de 1954). Dans le même ordre d'idées, il serait souhaitable que le potentiel des milieux académiques et universitaires ainsi que celui de la société civile soient mis à profit aux fins d'assurer une plus grande visibilité au Deuxième Protocole et promouvoir la ratification de cet instrument.

Annexe⁵

Groupe I ⁶			
États membres	Convention de 1954	Protocole de 1954	Deuxième Protocole
Allemagne	11/08/1967	11/08/1967	25/11/2009
Andorre	-	-	-
Autriche	25/03/1964	25/03/1964	01/03/2002
Belgique	16/09/1960	16/09/1960	13/10/2010
Canada	11/12/1998	29/11/2005	29/11/2005
Chypre	09/09/1964	09/09/1964	16/05/2001
Danemark	26/03/2003	26/03/2003	-
Espagne	07/07/1960	26/06/1992	06/07/2001
États-Unis d'Amérique	13/03/2009	-	-
Finlande	16/09/1994	16/09/1994	27/08/2004
France	07/06/1957	07/06/1957	-
Grèce	09/02/1981	09/02/1981	20/04/2005
Irlande	-	-	-
Islande	-	-	-
Israël	03/10/1957	01/04/1958	-
Italie	09/05/1958	09/05/1958	10/07/2009
Luxembourg	29/09/1961	29/09/1961	30/06/2005
Malte	-	-	-
Monaco	10/12/1957	10/12/1957	-
Norvège	19/09/1961	19/09/1961	-
Pays-Bas	14/10/1958	14/10/1958	30/01/2007
Portugal	04/08/2000	18/02/2005	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	-
Saint-Marin	09/02/1956	09/02/1956	-
Suède	22/01/1985	22/01/1985	-
Suisse	15/05/1962	15/05/1962	09/07/2004
Turquie	15/12/1965	15/12/1965	-
Total 27	22	21	12

⁵ Les dates mentionnées dans le présent tableau correspondent aux dates auxquelles les États ont déposé leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou de notification de succession. Le Deuxième Protocole est entrée en vigueur le 9 mars 2004, en application de son article 43.1. Par la suite, en application de son article 43.2, le Deuxième Protocole entrera en vigueur pour chaque Etat trois mois après la date du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion ; sauf dans les cas de notification de succession où l'entrée en vigueur a lieu à la date où l'Etat successeur assume la responsabilité de la conduite des relations internationales du territoire de l'Etat auquel il s'est substitué.

⁶ Le Saint Siège et le Liechtenstein ne sont pas membres votants de l'UNESCO, et par conséquent ils n'ont pas été inclus dans la liste, bien que ces deux États aient adhéré à la Convention de La Haye de 1954 et à son premier Protocole (1954).

Groupe II			
États membres	Convention de 1954	Protocole de 1954	Deuxième Protocole
Albanie	20/12/1960	20/12/1960	-
Arménie	05/09/1993	05/09/1993	18/05/2006
Azerbaïdjan	20/09/1993	20/09/1993	17/04/2001
Bélarus	07/05/1957	07/05/1957	13/12/2000
Bosnie-Herzégovine	12/07/1993	12/07/1993	22/05/2009
Bulgarie	07/08/1956	09/10/1958	14/06/2000
Croatie	06/07/1992	06/07/1992	08/02/2006
Estonie	04/04/1995	17/01/2005	17/01/2005
Ex-République yougoslave de Macédoine	30/04/1997	30/04/1997	19/04/2002
Fédération de Russie	04/01/1957	04/01/1957	-
Géorgie	04/11/1992	04/11/1992	13/09/2010
Hongrie	17/05/1956	16/08/1956	26/10/2005
Lettonie	19/12/2003	19/12/2003	-
Lituanie	27/07/1998	27/07/1998	13/03/2002
Monténégro	26/04/2007	26/04/2007	26/04/2007
Ouzbékistan	21/02/1996	-	-
Pologne	06/08/1956	06/08/1956	03/01/2012
République de Moldova	09/12/1999	09/12/1999	-
République tchèque	26/03/1993	26/03/1993	08/06/2007
Roumanie	21/03/1958	21/03/1958	07/08/2006
Serbie	11/09/2001	11/09/2001	02/09/2002
Slovaquie	31/03/1993	31/03/1993	11/02/2004
Slovénie	05/11/1992	05/11/1992	13/04/2004
Tadjikistan	28/08/1992	28/08/1992	21/02/2006
Ukraine	06/02/1957	06/02/1957	-
Total 25	25	24	19

Groupe III			
États membres	Convention de 1954	Protocole de 1954	Deuxième Protocole
Antigua-et-Barbuda	-	-	-
Argentine	22/03/1989	10/05/2007	07/01/2002
Bahamas	-	-	-
Barbade	09/04/2002	02/10/2008	02/10/2008
Belize	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	17/11/2004	-	-
Brésil	12/09/1958	12/09/1958	23/09/2005
Chili	11/09/2008	11/09/2008	11/09/2008
Colombie	18/06/1998	18/06/1998	24/11/2010
Costa Rica	03/06/1998	03/06/1998	09/12/2003
Cuba	26/11/1957	26/11/1957	-
Dominique	-	-	-
El Salvador	19/07/2001	27/03/2002	27/03/2002
Equateur	02/10/1956	08/02/1961	02/08/2004
Grenade	-	-	-
Guatemala	02/10/1985	19/05/1994	04/02/2005
Guyana	-	-	-
Haïti	-	-	-
Honduras	25/10/2002	25/10/2002	26/01/2003
Jamaïque	-	-	-
Mexique	07/05/1956	07/05/1956	07/10/2003
Nicaragua	25/11/1959	25/11/1959	01/06/2001
Panama	17/07/1962	08/03/2001	08/03/2001
Paraguay	09/11/2004	09/11/2004	09/11/2004
Pérou	21/07/1989	21/07/1989	24/05/2005
République dominicaine	05/01/1960	21/03/2002	03/03/2009
Sainte-Lucie	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-
Suriname	-	-	-
Trinité-et-Tobago	-	-	-
Uruguay	24/09/1999	24/09/1999	03/01/2007
Venezuela (République bolivarienne du)	09/05/2005	-	-
Total 33	20	18	17

Groupe IV			
États membres	Convention de 1954	Protocole de 1954	Deuxième Protocole
Afghanistan	-	-	-
Australie	19/09/1984	-	-
Bangladesh	23/06/2006	23/06/2006	-
Bhoutan	-	-	-
Brunéi Darussalam	-	-	-
Cambodge	04/04/1962	04/04/1962	17/09/2013 ⁷
Chine	05/01/2000	05/01/2000	-
Fidji	-	-	-
Iles Cook	-	-	-
Iles Marshall	-	-	-
Iles Salomon	-	-	-
Inde	16/06/1958	16/06/1958	-
Indonésie	10/01/1967	26/07/1967	-
Iran, République islamique d'	22/06/1959	22/06/1959	24/05/2005
Japon	10/09/2007	10/09/2007	10/09/2007
Kazakhstan	14/03/1997	14/03/1997	-
Kirghizistan	03/07/1995	-	-
Kiribati	-	-	-
Malaisie	12/12/1960	12/12/1960	-
Maldives	-	-	-
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-
Mongolie	04/11/1964	-	-
Myanmar	10/02/1956	10/02/1956	-
Nauru	-	-	-
Népal	-	-	-
Nioué	-	-	-
Nouvelle-Zélande	24/07/2008	17/10/2013 ⁸	23/10/2013 ⁹
Pakistan	27/03/1959	27/03/1959	-
Palaos	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	-
Philippines	-	-	-
République de Corée	-	-	-
République populaire démocratique lao	-	-	-
République populaire démocratique de Corée	-	-	-
Samoa	-	-	-

⁷ En application de l'article 43.2 du Deuxième protocole, le Cambodge deviendra partie au Deuxième Protocole le 17 décembre 2013.

⁸ En application de l'article III 10 (b) du Protocole, la Nouvelle-Zélande deviendra partie au Premier Protocole le 17 janvier 2014.

⁹ En application de l'article 43.2 du Deuxième protocole, la Nouvelle-Zélande deviendra partie au Deuxième Protocole le 23 janvier 2013.

Singapour	-	-	-
Sri Lanka	11/05/2004	-	-
Thaïlande	02/05/1958	02/05/1958	-
Timor-Leste	-	-	-
Tonga	-	-	-
Turkménistan	-	-	-
Tuvalu	-	-	-
Vanuatu	-	-	-
Viet Nam	-	-	-
Total 44	17	13	4

Groupe V(a)			
États membres	Conventions de 1954	Protocole de 1954	Deuxième protocole
Afrique du Sud	18/12/2003	-	-
Angola	07/02/2012	-	-
Bénin	17/04/2012	17/04/2012	17/04/2012
Botswana	03/01/2002	-	-
Burkina-Faso	18/12/1969	04/02/1987	-
Burundi	-	-	-
Cameroun	12/10/1961	12/10/1961	-
Cap-Vert	-	-	-
Comores	-	-	-
Congo	-	-	-
Côte d'Ivoire	24/01/1980	-	-
Djibouti	-	-	-
Erythrée	06/08/2004	-	-
Ethiopie	-	-	-
Gabon	04/12/1961	04/12/1961	29/08/2003
Gambie	-	-	-
Ghana	25/07/1960	25/07/1960	-
Guinée	20/09/1960	11/12/1961	-
Guinée équatoriale	19/11/2003	-	19/11/2003
Guinée-Bissau	-	-	-
Kenya	-	-	-
Lesotho	-	-	-
Libéria	-	-	-
Madagascar	03/11/1961	03/11/1961	-
Malawi	-	-	-
Mali	18/05/1961	18/05/1961	15/11/2012
Maurice	22/09/2006	-	-
Mozambique	-	-	-
Namibie	-	-	-
Niger	06/12/1976	06/12/1976	16/06/2006
Nigéria	05/06/1961	05/06/1961	21/10/2005

Ouganda	-	-	-
République centrafricaine	-	-	-
République démocratique du Congo	18/04/1961	18/04/1961	-
République-Unie de Tanzanie	23/09/1971	-	-
Rwanda	28/12/2000	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-
Sénégal	17/06/1987	17/06/1987	-
Seychelles	08/10/2003	-	-
Sierra Leone	-	-	-
Somalie	-	-	-
Soudan du Sud	-	-	-
Swaziland	-	-	-
Tchad	17/06/2008	-	-
Togo	-	-	-
Zambie	-	-	-
Zimbabwe	09/06/1998	-	-
Total 47	24	12	6

Groupe V(b)			
États membres	Convention de 1954	Protocole de 1954	Deuxième Protocole
Algérie	-	-	-
Arabie Saoudite	20/01/1971	06/11/2007	06/11/2007
Bahreïn	26/08/2008	26/08/2008	26/08/2008
Egypte	17/08/1955	17/08/1955	03/08/2005
Emirats Arabes Unis	-	-	-
Iraq	21/12/1967	21/12/1967	-
Jordanie	02/10/1957	02/10/1957	05/05/2009
Koweït	06/06/1969	17/02/1970	-
Liban	01/06/1960	01/06/1960	-
Libye	19/11/1957	19/11/1957	20/07/2001
Maroc	30/08/1968	30/08/1968	-
Mauritanie	-	-	-
Oman	26/10/1977	-	16/05/2011
Palestine	22/03/2012	22/03/2012	22/03/2012
Qatar	31/07/1973	-	04/09/2000
République arabe syrienne	06/03/1958	06/03/1958	-
Soudan	23/07/1970	-	-
Tunisie	28/01/1981	28/01/1981	-
Yémen	06/02/1970	06/02/1970	-
Total 19	16	13	8
TOTAL 195	124	101	66